



Conférence diplomatique sur la saisie conservatoire des navires



Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.188/4
11 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Genève, 1er mars 1999
Point 7 b) de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

1. A sa 1ère séance plénière, le 1er mars 1999, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a constitué une Commission de vérification des pouvoirs comptant neuf membres. Sa composition devait être fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session, qui était constituée des représentants des pays suivants : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Jamaïque, Mali, Nouvelle-Zélande, Venezuela et Zimbabwe. Il était entendu que si certains de ces États n'étaient pas représentés à la Conférence, le groupe régional concerné serait invité à désigner un remplaçant. La Commission était finalement composée des pays suivants : Australie, Bénin, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Haïti, Mozambique et Philippines.
2. La Commission s'est réunie le 11 mars 1999 et a élu présidente à l'unanimité Mme Sama Payman (Australie).
3. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur, des pouvoirs avaient été reçus de tous les représentants participant à la Conférence.
4. La Commission a constaté que ces pouvoirs étaient en bonne et due forme et elle recommande à la Conférence de les accepter.
